

Décision 12-D-17 du 05 juillet 2012

relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télé règlement, virement et lettre de change)

Posted on: 05 juillet 2012 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), Association pour la Défense des Utilisateurs des Moyens de Paiement Européens (ADUMPE)

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

**Entreprise(s)
concernée(s)**

BNP Paribas, Crédit Agricole, LCL, BPCE,
Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
Crédit Industriel et Commercial, HSBC
France, la Banque Postale, Société
Générale, Crédit du Nord, Banque de
France, Fédération Bancaire Française
(FBF), Association França

Lire

le texte intégral de la décision

827.47 Ko

les engagements

218.08 Ko

le communiqué de presse